

des novateurs : il s'arrêtera à traiter seulement ces questions dont l'étude aide à l'intelligence et à la défense des Ecritures ; enfin il se réglera dans son enseignement d'après ces règles, pleines de prudence, qui sont contenues dans l'Encyclique *Providentissimus*.

XIV. Il y aura lieu pour les élèves de suppléer par leur travail personnel aux lacunes qui pourraient se produire à cet égard dans les cours auxquels ils assistent. L'exiguité du temps ne permettant pas au maître d'expliquer en détail toute l'Ecriture, ils continueront en leur particulier la lecture attentive de l'Ancien et du Nouveau Testament, en y réservant chaque jour un moment déterminé : il serait excellent d'y joindre la lecture d'un commentaire destiné à éclairer les passages plus obscurs, à expliquer les passages plus difficiles.

XV. Que les élèves subissent un examen dans la science biblique, comme dans les autres branches de la théologie, sur le profit qu'ils ont tiré des explications de l'école, avant de pouvoir être promus d'une classe à une autre et être initiés aux ordres sacrés.

XVI. Dans toutes les académies, tout candidat aux grades académiques de théologie répondra à certaines questions d'Ecriture touchant à l'introduction historique et critique ainsi qu'à l'exégèse ; et il prouvera par une épreuve qu'il est familiarisé avec la traduction et connaît l'hébreu et le grec biblique.

XVII. Les étudiants en Lettres sacrées seront exhortés à lire, outre les traducteurs, les bons auteurs qui traitent des choses s'appliquant à cette science, de l'histoire des deux Testaments, de la Vie du Christ Notre-Seigneur, de celle des apôtres, de leurs voyages et de leurs pérégrinations en Palestine ; ils acquerront ainsi facilement la connaissance des lieux et des mœurs bibliques.

XVIII. Dans ce but, selon les ressources on devra donner ses soins à réunir dans chaque séminaire une petite bibliothèque où des ouvrages de ce genre seront sous la main des élèves.

Nous voulons et ordonnons ces choses, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 17 mars de l'année 1906, de Notre pontificat la troisième.

A. Card. MACCHI.